

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

École Municipale de Musique

Adopté en Conseil municipal, le 15 mai 2024



Donnez du son à votre vie

L'ÉMM de Commentry bénéficie du fonds de concours
de Commentry Montmarault Nérès Communauté.



// SOMMAIRE

I-	Présentation : le cursus général	pages 1 à 2
II-	Les cycles d'études	pages 3 à 7
	A) la Formation Musicale	
	1.1 - l'Éveil	page 4
	1.2 - le Cursus	page 4
	1.3 - Atelier création électro-acoustique	page 5
	B) les études instrumentales	page 5
	C) les Pratiques Collectives	
	1.1 - les Orchestres	page 6
	1.2 - les Ensembles-Ateliers	pages 6 à 7
	D) le Département Voix	
	1.1 - les Chorales	page 7
	1.2 - les Ateliers Pratique Vocale	page 7
III-	Le suivi des études	pages 8 à 9
IV-	Les épreuves de fin de cycle	page 10
	ANNEXES	pages 11 à 12

L'École Municipale de Musique (EMM) de Commeny est un établissement d'enseignement artistique. Bien que n'ayant pas de classement délivré par le Ministère de la Culture, la Collectivité est garante d'une qualité d'enseignement avec des contenus, une organisation et des objectifs pédagogiques définis au niveau national, par le Schéma national d'orientation pédagogique des enseignements initiaux.

Le présent règlement fixe l'organisation pédagogique de l'établissement.

// I- PRÉSENTATION : LE CURSUS GÉNÉRAL

Le cursus général est institué pour l'ensemble des élèves et propose une formation artistique la plus complète possible allant de la découverte, à l'apprentissage et à l'approfondissement par la pratique, qu'elle soit individuelle ou en groupe.

Ce cursus permet :

- d'acquérir les éléments constitutifs d'une pratique musicale,
- d'acquérir une culture musicale très diversifiée (lire, écrire, entendre, comprendre, mémoriser, analyser, créer...),
- une pratique régulière individuelle et collective,
- la participation aux projets pédagogiques et artistiques de l'École.

Les études musicales au sein de l'EMM sont fractionnées par cycle avec des objectifs affiliés. La progression des élèves est évaluée à l'occasion de contrôles continus avec un bilan effectué à la fin de chaque cycle sous forme d'une audition devant un jury qui analysera les acquis en vue d'un passage ou non en cycle supérieur.

Pour dispenser un enseignement répondant au mieux aux attentes des élèves, jeunes ou adultes, et suivant leur souhait soit d'une formation artistique la plus complète possible, soit d'un accompagnement à une pratique amateur épanouie, l'EMM propose trois parcours d'études en adéquation avec les choix pédagogiques des élèves et suivant les conseils de l'équipe enseignante.

> Le Parcours diplômant

Ce parcours représente la voie la plus structurée pour une progression cohérente de l'élève avec comme critères :

- une préparation à évoluer et progresser sur le Cursus complet des 2 premiers cycles d'enseignements,
- la participation obligatoire aux évaluations en fin de chaque cycle,
- une formation très complète comprenant les trois disciplines obligatoires que sont la pratique instrumentale, la formation musicale, et la pratique collective,
- une certification reconnue par l'État (via une convention de partenariat musicale passée avec le CRD de Montluçon) pour la fin du second cycle avec le Brevet d'Études Musicales (BEM),
- un temps de cours adapté aux contenus pédagogiques et suivant chaque cycle d'enseignement,
- une obligation de participer à une ou plusieurs pratiques collectives sans surcoût de frais de scolarité.

> Le Parcours non-diplômant

Ce parcours a été mis en place pour permettre aux élèves qui le souhaitent un accompagnement allégé de leur cursus d'études. L'accès à ce parcours non-diplômant ne peut se faire que sur certains critères qui permettent de continuer la progression de l'élève en termes de qualité.

Ces critères sont :

- l'accès à ce parcours ne dispensera pas de l'obligation de cours de formation musicale jusqu'à la fin du 2C4A,
- l'obtention d'une fin de premier cycle instrumental,
- la présence restera obligatoire et régulière au cours de pratique instrumentale et en pratique collective,
- la pratique instrumentale sera dispensée par un cours hebdomadaire de 45 minutes quel que soit le niveau de l'élève,
- il n'y a plus de présentation aux évaluations et donc plus de certification possible avec obtention de diplôme.

Une réintégration en cursus diplômant peut être envisagée après avis de l'équipe pédagogique et un possible test.

> Le Parcours adulte

Les adultes ont la possibilité d'intégrer l'école en suivant un parcours totalement libre.

S'ils n'ont jamais fait jusqu'à présent d'étude musicale ou que leurs connaissances sont beaucoup trop insuffisantes, ils pourront s'inscrire en Formation Musicale dans un cours spécialement adapté à leur situation. La pratique collective est fortement recommandée. Ce parcours est réservé aux personnes majeures à la reprise des cours en septembre.

Le contenu du cursus a pour aboutissement l'autonomie des « apprenants », afin de développer leur esprit de création et l'affirmation de leur personnalité et de leurs capacités artistiques.

// II- LES CYCLES D'ÉTUDES

> Le cycle d'éveil

Réparti sur deux années, ce cycle associe étroitement musique et expression corporelle pour une compréhension et maîtrise dans l'espace sur des thématiques ludiques. Il permet une découverte sensorielle du monde sonore allié à la mise en place de bases de positionnement et la recherche de l'aisance corporelle. Ce cycle peut-être une fin en soi, ou permettre l'accession aux études musicales. Les niveaux associés correspondent à ceux de l'Éducation Nationale (Moyenne et Grande Section Maternelle).

> Le Premier Cycle dit « Orphéon-Opus »

Ce cycle représente la première démarche vers les apprentissages fondamentaux : il permet l'acquisition d'une pratique instrumentale de base allié à la découverte d'une pratique d'ensemble sous une forme vocale et instrumentale. La première année est une année d'observation où l'enfant choisira son instrument à l'issue d'ateliers instrumentaux (Orphéon Eveil). Le cycle est organisé en 5 niveaux.

> *Temps de formation : de 1h15 à 3h15 hebdomadaires au sein de l'École comprenant pratique instrumentale, pratique collective et formation musicale.*

> Le Deuxième Cycle

C'est le cycle d'approfondissement des connaissances. Il permet à l'élève d'accroître ses savoir-faire, son expérience et ses aptitudes artistiques dans un but d'acquisition progressive vers une certaine autonomie. Ce cycle permettra également une intégration dans au moins une pratique collective suivant les conseils des enseignants. C'est au cours du cycle que peut être envisagé un passage en parcours non-diplômant.

> *Temps de formation : de 3h15 à 4h30 hebdomadaires (suivant les années dans le cycle II).*

En fin de second cycle peut être délivrée une attestation d'obtention du Brevet d'Études Musicales (BEM) sur la base de la validation de 4 Unités de Valeur : UV instrumentale, UV Formation Musicale (niveau fin de 2C3A acquis), UV de pratique collective, UV de création.

Les épreuves de fin de second cycle (FM et Instrumentale) sont réalisées en collaboration étroite entre les équipes pédagogiques du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Montluçon et de l'EMM.

> Le Troisième Cycle

• CEM (Certificat d'étude musicale)

N'étant pas classé par le Ministère de la Culture en tant que Conservatoire, l'EMM de Commentry n'a pas vocation à former des élèves en 3^{ème} cycle instrumental. Si des élèves commentryens souhaitent suivre ce parcours, l'EMM de Commentry et le CRD de Montluçon formaliseraient un partenariat précis afin de permettre aux élèves de continuer leur formation musicale dans les meilleures conditions.

• Parcours libre

Pour les élèves mineurs ne souhaitant pas s'inscrire dans une démarche diplômante suite à l'obtention de leur BEM, ils peuvent continuer à avoir une pratique instrumentale poussée à l'écoute de leur projet musical personnel sous réserve d'avoir suivi l'année 2C4A en Formation Musicale.

A) La Formation Musicale

La Formation Musicale proprement dite est le fondement et le ciment de toute étude musicale ou vocale ; les objectifs de ce cursus sont de donner progressivement les connaissances nécessaires à la lecture, la compréhension, la reconnaissance, l'analyse de tout texte musical qui sera étudié dans les disciplines individuelles et collectives. La Formation Musicale concourt à l'acquisition d'une autonomie qui permet à chacun de s'épanouir dans le milieu artistique et de pouvoir s'intégrer dans tout ensemble ou groupe de musique avec une aisance et une qualité alors reconnue.

1.1 - L'Éveil

Niveau	Temps de cours	Âges	Contenu
Eveil (moyenne et grande section maternelle)	1h	4-5 ans	Éveil artistique musique et expression corporelle

1.2 - Le Cursus

Niveau	Volume horaire FM	Pratique Collective
1er Cycle		
Orphéon Eveil (CP)	0h45	
Orphéon 1 ou Grand (à partir de CE1)	1h	Chant choral 1h
Orphéon 2	1h	Chant choral 30 min. et Orchestre Orphéon (2+3) 1h
Orphéon 3	1h	Chant choral 30 min. et Orchestre Opus (2+3) 1h
Opus	1h15	Orchestre Crescendo 1h30
IIème Cycle		
2C1A « Adagio »	1h30	Orchestre 1h30
2C2A « Andante »	1h30	Orchestre 1h30
2C3A « Allegro »	1h30	Orchestre 1h30
2C4A « Vivace »	1h30	Orchestre 1h30

1.3 - Atelier création électro-acoustique

La création électro-acoustique a pour objectif l'étude et la pratique des éléments fondamentaux et nécessaires, permettant à quiconque d'entendre, de comprendre, de s'exprimer, de concevoir, de créer, de rendre présente et vivante, audible et sensible, la musique, à partir de « sons organisés ».

Ce cursus constitue à la fois le chemin libre et les moyens ouverts de recherche, de pratique, d'invention, de représentation et d'interprétation dans l'espace et le temps, en public, de nature à renforcer l'affirmation d'une personnalité artistique pour chacun des élèves, axée autour de la compréhension, la culture, l'interprétation de la création musicale dans son ensemble, sans a priori de règles, de lois, d'interdits ; la jeunesse de cette discipline possède notamment l'un des avantages de ses éventuelles faiblesses : de solfège, il n'y a pratiquement pas la moindre trace.

Cette discipline est facultative pour les élèves. Elle est ouverte à tout public, suivant le niveau et les places disponibles. Le temps de cours varie entre 1h et 1h30.

B) Les études instrumentales

Cycle instrumental	Niveau	Temps de cours hebdomadaire	Suivi de la scolarité
Cycle 1	Orphéon Éveil	30 minutes	Contrôle continu / auditions
	Orphéon 1		
	Orphéon 2		
	Orphéon 3		
	Opus		Contrôle continu et examen devant jury extérieur
Cycle 2	2C1A	45 minutes	Contrôle continu / auditions
	2C2A		
	2C3A	1h si passage de fin de cycle (45 min. dans les autres cas)	Contrôle continu et examen devant jury extérieur (CRD Montluçon) : obtention possible du BEM sur la base des 4 UV obtenues.
	2C4A		
Cycle 3	3C	45 minutes	Contrôle continu / auditions. Pas de délivrance de diplôme de fin de cycle

C) Les Pratiques Collectives

Dès sa création, l'École Municipale de Musique a été pensée pour être un réservoir musical et culturel. L'éventail des instruments enseignés est résolument tourné vers les pratiques collectives et notamment l'orchestre à vents.

Une pratique collective représente la finalité pédagogique et artistique de toute étude musicale ; il est proposé une grande diversité de disciplines sur des champs esthétiques très variés. Dans le cursus normal, le nombre

de disciplines auxquelles peut participer chaque élève n'est pas limité mais dépend des conseils des enseignants et de l'intérêt prioritaire de l'élève.

La pratique collective est obligatoire et permet à chaque élève de développer ses connaissances des répertoires qui constituent le patrimoine musical universel tout en élargissant ses champs de perceptions.

Elle est également un vecteur de communication humaine et sociale tout en véhiculant les valeurs de respect des autres et du travail en commun. Ainsi, elle permet à l'élève de s'impliquer au sein d'un groupe dans la vie culturelle en participant à des projets et prestations publiques.

Il est possible de ne s'inscrire que dans les disciplines de pratiques collectives, mais cela ne pourra se faire que sur la connaissance réelle du niveau du musicien qui pourra alors être apprécié soit à l'occasion d'un test individuel, d'une petite période d'essai au sein de l'ensemble et/ou sur la base d'attestation ou de reconnaissance de niveau.

Les propositions de pratiques collectives au sein de l'École sont regroupées comme suit :

- 1.1 - les orchestres,
- 1.2 - les ateliers et les ensembles par département d'instruments ou par classe.

1.1 - Les Orchestres

La participation aux orchestres est obligatoire.

Après concertation avec le Chef de l'orchestre, l'enseignant de la discipline instrumentale dominante de chaque élève est responsable de son affectation au sein des formations de pratiques collectives exposées dans le tableau ci-après :

Cycle	Structuration	Temps de cours hebdomadaire	suivi
1er Cycle	Orchestre orphéon	1h	Contrôle continu
1 ^{er} (opus) 2 ^{ème} Cycle	Orchestre crescendo	1h30	
2 ^{ème} et 3 ^{ème} Cycle	Harmonie Commentryenne	1h30	

1.2 - Les Ensembles-Ateliers

Un certain nombre de départements et/ou classes instrumentales de l'École proposent des ensembles qui permettent aux élèves de toute discipline de participer ; l'intégration dans ces ensembles se fait en concertation entre les enseignants des disciplines individuelles et le professeur en charge de l'ensemble.

On y retrouve ainsi :

- l'ensemble de saxophones,
- l'ensemble de flûtes,
- l'ensemble de clarinettes,
- l'ensemble de cuivres,
- l'ensemble de tubas,
- l'atelier orchestre adultes.

Les ensembles de classes existants peuvent exceptionnellement valider la pratique collective. Cependant, il sera donné la priorité aux pratiques orchestrales.

Les élèves participant aux ensembles sont tenus aux mêmes conditions de sérieux et d'engagement que pour les autres pratiques collectives.

L'évaluation, assurée par l'enseignant, se fait suivant le principe du contrôle continu. Elle peut compter également dans l'attribution de l'Unité de Valeur de pratique collective.

D) Le département voix

1.1 - Les chorales

Le cursus de chant choral constitue la première des pratiques collectives indispensables. Les chorales enfants Opus et Orphéons sont obligatoires.

Pour les adultes, la pratique collective vocale se fait au sein de la Chorale Sol mineur sur un temps de 2h.

L'intégration à ces ensembles se fait après avis du Chef de chœur, soit sur audition, soit après une période d'essai.

1.2 - les Ateliers Pratique Vocale

L'EMM propose plusieurs ateliers, outre le répertoire autour de la chanson française, ou d'autres esthétiques, ces ateliers permettent d'aborder un travail de technique vocale et de posture corporelle. Ces ateliers sont ouverts à tous dans la limite des places disponibles.

// III- LE SUIVI DES ÉTUDES

Le suivi des études tient une place essentielle dans la scolarité à l'EMM, il permet de tenir compte, tout au long des cycles, des progrès ainsi que du degré d'investissement et de motivation de chacun des élèves. Suivant les temps de formation, les parcours, les besoins de chacun, il prend différentes formes : contrôle continu tout au long de l'année, évaluations organisées à la demande des enseignants, prestations publiques individuelles ou collectives, examens organisés en fin de cycle.

L'évaluation annuelle constitue l'opportunité d'établir un bilan du travail et de la progression de chaque élève à un moment donné de son parcours.

Les prestations publiques sont fréquentes et peuvent prendre diverses formes : en soliste, en duo avec un enseignant accompagnateur ou encore au sein d'un ensemble, groupe ou orchestre dirigé ou non, dans le cadre d'une simple audition ou lors d'un concert, dans le cadre d'un projet annuel ou plus simplement pour présenter le résultat d'un travail effectué en cours, etc. Moments forts de mise en relation avec le public, elles favorisent la capacité de l'élève à communiquer ses qualités artistiques.

L'examen est organisé dans le courant du dernier trimestre de la scolarité de chaque année pour les élèves ayant atteint les objectifs de fin de cycle. L'examen est organisé en Formation Musicale et dans la dominante instrumentale.

L'examen est ouvert au public sauf pour les épreuves de Formation Musicale.

Le suivi de l'élève est consigné par écrit sur un bulletin semestriel adressé à chaque élève. Faisant le bilan du contrôle continu mais également des évaluations et prestations publiques, chaque enseignant y détaille un diagnostic provisoire sous la forme d'appréciations et d'observations concernant le travail fourni, il donne des orientations et quelques conseils et encouragements sur les efforts qui restent à accomplir pour envisager une poursuite sereine des études.

> Déroulement des examens

Pour les examens de 1er cycle (opus), le jury est composé du Directeur ou de son représentant et de professeurs invités externes à l'établissement.

Pour les examens de 2ème cycle, ils se déroulent au conservatoire André Messager. Le jury est composé du Directeur du CRD ou de son représentant, du Directeur de l'EMM de Commeny ou de son représentant ainsi que de personnalités musicales extérieures aux deux structures précitées.

Après les prestations des élèves, le jury se prononce pour le passage dans le cycle supérieur, ou l'obtention de l'Unité de Valeur du BEM. L'avis peut être favorable, défavorable ou nécessiter des informations complémentaires. Les professeurs sont alors invités à donner au jury les informations qui lui permettront d'aboutir à une décision définitive sachant que le dossier de l'élève peut être consulté en cas de nécessité.

Pour chaque évaluation en fin de premier ou de second cycle, le jury est souverain et son avis est déterminant. Pour les examens exclusivement organisés par l'EMM, le passage en cycle supérieur se fait suite à la proposition du jury et aux résultats du contrôle continu.

Un moment d'échange entre le jury, les enseignants et les élèves clôt l'examen. Les décisions sont sans appel.

Concernant la Formation Musicale, compte tenu du déroulement des épreuves en 2 parties (écrit et oral), les résultats sont annoncés par affichage, les examens ne sont pas publics mais un représentant de l'APEC peut assister à l'intégralité des épreuves s'il le souhaite.

Lors de l'examen, sont notamment pris en compte, selon les niveaux et les disciplines, la technique pure, la créativité, l'improvisation, l'expression artistique, la musicalité et le comportement de l'élève.

Nota bene : Une seule date d'examen est proposée par discipline.

> La demande de dispense

Au cours de toute sa scolarité, il est possible pour tout élève de tout âge de demander par écrit (pour les mineurs, demande formulée par les responsables légaux) une dispense des cours de formation musicale, de pratique collective et ce pour des raisons qui doivent être motivées et recevables, et de cours instrumental pour des raisons médicales.

L'élève est dispensé des cours pour une année seulement, son temps de cours instrumental reste inchangé par rapport à son niveau. L'année suivante, il sera réinscrit automatiquement en cours de Formation Musicale et/ou d'orchestre, dans le niveau de l'année précédente.

// IV- LES ÉPREUVES DE FIN DE CYCLE

> Cycle I Orphéon/Opus

- Une UV instrumentale comprenant :
 - une évaluation continue tout au long de l'année par l'intégralité des professeurs en contact avec l'élève (50 %)
 - une épreuve instrumentale où l'élève est évalué sur l'exécution de deux pièces, l'une imposée et l'autre qui est choisie dans le répertoire travaillé tout au long de l'année (50%)
- Une UV de Formation Musicale *
- Une UV de Pratique Collective validée par une présence active et assidue

> Cycle II (BEM)

- Une UV instrumentale comprenant : 1 morceau imposé et 1 morceau au choix
- Une UV de Formation Musicale (niveau 2C3A acquis)
- Une UV de Pratique Collective validée par une présence active et assidue
- Une UV de Création

À savoir :

Pour l'ensemble des examens instrumentaux, seule l'UV instrumentale détermine le passage dans le cycle supérieur. En conséquence, les différentes UV peuvent être acquises indépendamment avant ou après l'examen instrumental, à l'exception des pratiques collectives qui doivent être continues.

L'attribution du diplôme BEM est soumise à la validation de l'ensemble des UV se rattachant à ce diplôme.

Commentry, le **16 mai 2024,**

Le Maire de Commentry,



Sylvain Bourdier
Sylvain BOURDIER

ANNEXE

Projet Pédagogique Orphéons et Opus Organisation et objectifs du Premier Cycle

> Organisation des Orphéons Eveil (*première année d'apprentissage*)

Le constat de départ est qu'il est bien difficile à un enfant de choisir « véritablement » son instrument : l'enfant ne connaît pas l'intégralité des instruments enseignés à l'École ou bien les parents choisissent pour lui, ce qui aura un effet néfaste sur sa motivation future.

Il est donc proposé à l'enfant pendant un semestre (jusqu'en février) d'essayer tous les instruments de l'école plusieurs fois. L'enfant pourra ainsi formuler son choix instrumental, en février, en toute connaissance. Il fera plusieurs vœux. L'équipe pédagogique fera son possible pour permettre à chaque enfant d'obtenir son premier choix mais elle devra aussi veiller au bon équilibre du groupe. En effet, à partir de la troisième année (orphéon 2) les enfants joueront ensemble, afin de préserver l'harmonie de cet orchestre, l'équipe pédagogique doit être vigilante à ce qu'aucun instrument ne soit « surreprésenté ». A partir du mois de mars, toutes les semaines l'enfant aura un cours instrumental de 30 minutes.

Parallèlement à ce début d'apprentissage instrumental, les enfants ont 45 minutes de formation musicale afin de les initier aux rudiments du chant, de la lecture, de l'écriture et de l'écoute.

> Organisation des Orphéons 1 et Grands (*année 2*)

Les enseignements se répartissent en trois séances :

- un cours individuel instrumental de 30 minutes, l'équipe pédagogique a souhaité conserver un moment privilégié où le professeur pourra gérer au mieux toutes les difficultés de l'enfant et lui apporter des réponses personnalisées,
- Orphéon Pratique Collective Vocale, ce cours rassemble les orphéons 1 et les orphéons grands durant 1 heure,
- Orphéon Formation Musicale, 1h00 de formation musicale.

> Organisation des Orphéons 2 – 3 (*années 3 et 4*)

Les enseignements se répartissent en trois séances :

- un cours individuel instrumental de 30 minutes, l'équipe pédagogique a souhaité conserver un moment privilégié où le professeur pourra gérer au mieux toutes les difficultés de l'enfant et lui apporter des réponses personnalisées,
- Orphéon Pratique Collective, 1 heure de cours rassemblant les Orphéons 2 et les Orphéons 3,
- Orphéon Formation Musicale, 1 heure de formation musicale et 30 minutes de chant choral.

> Organisation des Opus (*année 5*)

Les Opus s'inscrivent dans la continuité des Orphéons. Ce niveau ponctue la fin du cycle avec :

- un cours individuel instrumental de 30 minutes,
- Opus Pratique Collective : orchestre Crescendo, 1h30 de cours rassemblant les Opus et les élèves de début de second cycle,
- Opus Formation Musicale, 1h15 de formation musicale.

> Objectifs du premier cycle (Orphéon et Opus)

Les objectifs pédagogiques de cette organisation portant la cohérence des Orphéons ainsi que des Opus sont :

- d'accroître l'autonomie de l'enfant au service du collectif,
- de structurer l'oreille,
- d'élargir la culture et la curiosité de l'enfant,
- de développer le plaisir et l'émotion.

> Le rôle des Parents

Les parents jouent un rôle essentiel. Ils ont encouragé l'École à repenser l'organisation du premier cycle et doivent être partie prenante. Les autres disciplines sont considérées comme « complémentaires » au cours d'instrument, et les regroupements éventuels deviennent malaisés. Chaque année, les choix des horaires des disciplines collectives, de la Formation Musicale à la Pratique Collective (chorale, ensembles...) sont un véritable casse-tête pour les parents. De ce point de vue, les cours collectifs (Formation musicale et Pratique Collective) sont le mercredi après-midi et se suivent sur un créneau commun à tous les élèves du groupe. Ces créneaux resteront identiques pendant les quatre années du cycle.

L'APEC est depuis le début un partenaire privilégié de l'École et doit jouer pleinement son rôle de médiateur, dynamiseur. L'investissement des parents dans ce projet est un facteur capital de sa réussite.